

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL.

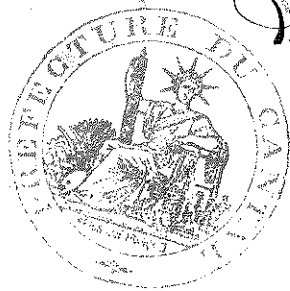
Officier
Nous, Préfet du Cantal, ~~Capitaine~~ de la Légion
d'honneur, Officier d'Académie,

Vu le compte d'emploi de la portion des frais d'Administration
affectée aux traitements des employés de la Préfecture du Cantal
pendant l'année 1879,

Certifions que M^r Noël-Amandru (Marie-Alfred)
a rempli les fonctions de Chef de Cabinet et de Secrétaire Particulier
du Préfet du Cantal depuis le 1^{er} Avril 1879 jusqu'au 31 dé-
cembre de la même année.

Nous certifions en outre que M^r Noël-Amandru a
subi les retenues réglementaires de 4% et du 1^{er} 12^e sur un trai-
tement de 2.000 francs.

Fait à Aurillac le 31 juillet 1880.



Le Préfet du Cantal,
Y. Mont